

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

MAX PRO 23 Power-Bond

Couleurs : Blanc, Noir

Date de révision 23-févr.-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

# Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit :

MAX PRO 23 Power-Bond Blanc B-3001 MAX PRO 23 Power-Bond Noir B-3002

Substance pure/mélange Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

D-MAX Belgium BVBA Hoge Mauw 430 2370 Arendonk Belgium

Tel. +32 14 65 27 33 Fax. +32 14 65 27 35 **Adresse e-mail** info@-max.eu

### 1.4.Numérod'appeld'urgence

**Belgique** +32 70 245 245

#### Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Toxicité aiguë inconnue 1% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Toxicité pour le milieu aquatique 5% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu

inconnue aquatique est inconnue

#### 2.2.Élémentsd'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

### **Mention d'avertissement**

Aucun(e)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

#### Dangers généraux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

BCLP; Belgique - EN

Page 1 / 9

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Remplace la version : Aucune information disponible Version 1

## Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numérod'enregistrement REACH
Silane, ethenyltrimethoxy-	220-449-8	2768-02-7	1 - <3	Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119513215-52-XXXX
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-	237-511-5	13822-56-5	1 - <3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119510159-45-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

### Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers

secours

Retirerleschaussuresetvêtementscontaminés. Encasdeconsultation d'un médecin,

garderàdispositionlerécipientoul'étiquete.

Conseils généraux

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation

Ingestion

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de

réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Contact oculaire

Maintenir les paupières ouvertes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau

(seulement si la personne est consciente).

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Aucun(e) connu(e).

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

**Symptômes** 

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

4.3. Indication des éventuels soins relarguées lors du durcissement.

médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires

Note au médecin

#### Section5:MESURESDELUTTECONTREL'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyensd'extinctionappropriés

 $Dioxy de de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Jet d'eau oubrouil ard d'eau. Mousser \'es istant \`al la cool.$ 

Moyensd'extinctiondéconseilés

Jetd'eauàpleinepuissance

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Version 1 Remplace la version : Aucune information disponible

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porterunappareilrespiratoireautonomeetunecombinaisondeprotection. Utiliserl'équipement deprotection individuel requis.

#### Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individueles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de

Méthodes de confinement

confinement et de nettovage Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible,

comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir

Section 13).

Utiliserl'équipementdeprotectionindividuelrequis. Endiguer. Recouvrirtout déversement

de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients Méthodes de nettoyage

adaptésàl'élimination. Netoversoigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION8:Contrôlesdel'exposition/protectionindividuele Section13:CONSIDERATIONSRELATIVESAL'ELIMINATION

Référenceàd'autressections

## Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

 $\'{\rm Eviter tout contact avec la peau, le syeux et le sv\'{\rm et ements. Utiliser l'\'{\rm equipement} de protection individuel requis. Mesures de pr\'{\rm evention} in the contact avec la peau, le syeux et le sv\'{\rm et ements. Utiliser l'\'{\rm equipement} de protection individuel requis. Mesures de pr\'{\rm evention} in the contact avec la peau, le syeux et le sv\'{\rm et ements. Utiliser l'\'{\rm equipement} de protection individuel requis. Mesures de pr\'{\rm evention} in the contact avec la peau, le syeux et le sv\'{\rm et ements. Utiliser l'\'{\rm equipement} de protection individuel requis. Mesures de pr\'{\rm evention} in the contact avec la peau, le syeux et le sv\'{\rm et ements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mesures de prévention in the contact avec la peau de la peau de protection individuel requis. Mesures de prévention in the contact avec la peau de la peau de la peau de protection individuel requisit avec la peau de la peau de$ des incendies. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2.Conditionsd'unstockagesûr, y compris d'éventueles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Protégerdel'humidité.Conserveràl'écartdesalimentsetboissons,ycomprisceuxpouranimaux.Températuredestockage recommandée. 10 - 35 °C. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Le produit durcit avec l'humidité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Remplace la version : Aucune information disponible Version 1

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité. Respecter la fiche de données techniques.

**Autres informations** 

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

## SECTION8:Contrôlesdel'exposition/protectionindividuele

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

relarguées lors du durcissement.

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m <sup>3</sup>
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	S* TWA: 10 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

#### 8.2.Contrôlesdel'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de** protection individuelle

> Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Protection de la peau et du Vêtements de protection adaptés.

Contrôlesd'expositionliésàla Aucune information disponible. protectiondel'environnement

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Pâte Couleur Blanc

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune information disponible

Remarques • Méthode **Propriété Valeurs** 

pН Aucune information disponible Point de fusion/point de Aucune information disponible congélation

Point d'ébullition

Aucune information disponible

Pointd'éclair  $> 100 \, ^{\circ}\text{C} \, / > 212 \, ^{\circ}\text{F}$ 

Taux d'évaporation Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limitesd'inflammabilitédansl'air

Limitesupérieured'inflammabilité Aucune information disponible Limiteinférieured'inflammabilité Aucune information disponible Aucune information disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucune information disponible Densité Aucune information disponible

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir
Remplace la version: Aucune information disponible

Remplace la version : Aucune information disponible Version 1

Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage Aucune information disponible Températured'auto-inflammabilité Aucune information disponible Température de décomposition Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Limites d'explosivité Aucune information disponible Supérieure Aucune information disponible Inférieure Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible Viscosité cinématique Aucune information disponible

Viscosité dynamique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune information disponible

**Densité** 1.5 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente Aucune donnée disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucun(e)danslesconditionsnormalesd'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e). statiques

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protégerdel'humidité.Leproduitdurcitavecl'humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e)danslesconditionsnormalesd'utilisation.

## Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Des tests In vitro opacité de la cornée bovine et de perméabilité (test OPCB; OCDE 437) ont été réalisées sur ce produit.

**Inhalation** Aucune donnée disponible.

Contact oculaire L'essai induit une moyenne in vitro score irritation ? 3, l'élément d'essai est considéré

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Version 1 Remplace la version : Aucune information disponible

comme un produit chimique de test ne nécessitant pas de classification pour l'irritation

oculaire ou des lésions oculaires graves.

Contact cutané Ingestion

Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silane, ethenyltrimethoxy-	= 7340 μL/kg ( Rat )	= 3360 μL/kg ( Rabbit )	-

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation Sans objet.

oculaire

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Sensibilisation

Sans objet.

Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Poumons, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Toxicité aiguë inconnue 1% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

#### Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

### Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Silane, ethenyltrimethoxy-	-	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia
			magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Remplace la version : Aucune information disponible Version 1

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## Section13:CONSIDÉRATIONSRELATIVESÀL'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur.

**Emballages contaminés** 

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

### Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **ADR**

14.1 ONU/n°d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environneme	nt Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

#### **IMDG**

14.1 ONU/n°d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**14.7 Transport en vrac** Aucune information disponible

conformémentàl'annexeldela convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

#### **RID**

14.1 ONU/n°d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnemen	t Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### OACI (aérien)

14.1 ONU/n°d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnemen	nt Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Remplace la version : Aucune information disponible Version 1

IATA

14.1 ONU/n°d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Danger pour l'environnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

## Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

## Règlementconcernantl'enregistrement, l'évaluationet l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

## UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

#### Section 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

MAX PRO 23 Power-Bond Date de révision 23-févr.-2016

Couleurs: Blanc, Noir

Remplace la version : Aucune information disponible Version 1

\_\_\_\_\_\_

Principales références de la

littérature et sources de données

Ī

Aucune information disponible

Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Préparée par 23-févr.-2016

Date de révision

- . b.\*. r

Sans objet.

ndication des modifications

Remarque sur la révision Conseil

Aucune information disponible Aucune information disponible

en matière de formation

Informations supplémentaires

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurerlasécuritédelamanipulation, del'utilisation, delatransformation, dustockage, dutransport, del'éliminationet dela mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité